



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E1915

VALABLE JUSQU'AU 29/11/2026

ÉDITÉ LE 07/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1994

Forme juridique : SARL

DEPUIS LE 27/05/2025

Capital : 200 000

Raison sociale : ENTREPRISE DUMAINE STEPHANE

920 ROUTE DE TAIN
26600 LARNAGE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC ROMANS 565/93/262

Téléphone : 04 75 08 33 40

Fax :

Siret : 393 460 563 00017

Portable :

Code NACE : 4322A

Site Internet :

Numéro caisse de congés payés : 8002453

E-mail : eurl.dumainestephane@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

MAAF 126047126L001

DUMAINE STÉPHANE GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 26047126L001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	05/10/2022
5131	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	05/10/2022
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	05/10/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	05/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	05/10/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1